

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

**Date de la convocation
et affichage : 18 septembre 2015**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 30 septembre 2015**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 30 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 25 septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoint.

Etaient présents : Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Karine HALNA, M. Clément LACOUR, Mme Elodie OCHS, M. Franck LABBE, M. Victorien DARCEL, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Georges BREZELLE, Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES donne pouvoir à Mme Marianne DANGUIS,
M. Hervé HUC donne pouvoir à M. Clément LACOUR,
M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,
M. Rémond Jean-Claude MOYAT donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE.

Absents :

Mme Isabelle QUERE.

Monsieur Jean-François VILLENEUVE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 16

Représentés : 5

Votants : 21

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Pour commencer notre conseil municipal de ce vendredi 25 septembre, je propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-François VILLENEUVE, dans l'ordre du tableau.

M. Jean-François VILLENEUVE procède à l'appel.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour, le point n° 1, appelle **l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2015.**

Avez-vous des remarques ou des commentaires par rapport à ce compte-rendu ?

Mme DROGUET : Pour les contrats d'apprentissage, dans le compte-rendu il est indiqué "pour la rentrée scolaire 2016", est-ce l'année 2015/2016 ou l'année prochaine ?

M. LOUESDON : C'est 2015/2016.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Monsieur BREZELLE : J'étais absent, je m'abstiens. Je veux bien le voter mais je pense que je ne peux pas l'approuver si j'étais absent.

M. LE MAIRE : Vous étiez absent et non représenté si je me souviens bien.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Point n° 2 :

Compte rendu des délégations du Maire

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

- Arrêté n° 2015 DG 20 – avenant au contrat avec la société Chronopass-21 pour la maintenance des contrôles d'accès aux cimetières et à l'hôtel de ville
(Correction erreur matérielle sur contrat initial (arrêté n° 2013 DG 05) qui indiquait l'indice ICHT-rev-IME paru à l'INSEE en juillet 2009 au lieu de mars 2013).
- Arrêté n° 2015 DG 21 – portant désignation provisoire d'un ordonnateur pour l'Office de Tourisme
- Décision n° 2015 DG 22 – attribution réalisation d'une fresque
(Suite à consultation auprès de 3 artistes locaux, Mme Anna Kropiowska a été retenue pour réaliser une fresque murale sur le mur du parc de la Duchesse Anne – montant de la prestation : 5.000 € TTC)
- Arrêté n° 2015 DG 23 - contrat maintenance logiciel gestion du port - 3D Ouest
(durée du contrat de 12 mois – montant annuel 525 €HT soit 630 € TTC)

M. LE MAIRE : Le Point n° 3 concerne le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vous a été transmis.

Le rapport a été transmis en mairie le 25 août 2015 et a été enregistré le 26 août 2015.

Nous avons l'obligation de le présenter au conseil municipal le plus proche de sa date de réception en mairie. Vous en avez pris connaissance. Evidemment je ne vais pas en faire une lecture exhaustive, chacun a pu le faire, je vais simplement lire le résumé et à partir du moment où il aura été présenté à ce conseil municipal, il deviendra public, dès demain.

Résumé :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX est une commune littorale de près de 3 400 habitants, elle voit sa population atteindre 20 000 habitants en période estivale.

Durant le mandat 2008-2014, le fonctionnement du conseil municipal a été gravement perturbé par les dissensions entre ses membres. Cette crise interne a nui considérablement à la bonne gestion de certaines affaires communales. En particulier, elle n'a pas permis d'examiner dans les meilleures conditions la question du mode de gestion du cinéma "Arletty". Par ailleurs, un certain nombre des projets figurant dans l'ambitieux schéma directeur d'aménagement urbain "Saint-Quay 2020" n'a pu être mis en œuvre.

Pour autant, ce contexte n'a eu que peu d'impacts sur la situation financière de la commune, qui, si elle s'est quelque peu dégradée en fin de période, demeure satisfaisante. La commune de Saint-Quay-Portrieux est peu endettée (encours de dette de 5,8 M€ au 31 décembre 2014, pour une capacité de désendettement de 5 ans) et dispose d'un autofinancement net correct (de l'ordre de 0,9 M€/an). Toutefois, compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et de l'érosion du produit brut des jeux perçu sur le casino, la commune ne pourra se dispenser d'une gestion rigoureuse lui assurant une maîtrise de ses dépenses, si elle souhaite maintenir un niveau suffisant de financement propre de ses investissements. Cet effort s'imposera d'autant plus que les investissements réalisés ces dernières années ont été financés, en grande partie, par prélèvement sur le fonds de roulement, qui n'était plus que de 350 000 € au 31 décembre 2014 (contre 1,3 M€ au 31 décembre 2010). Ainsi, si jusqu'en 2013, la commune a investi sans s'endetter, elle n'a pu le faire que par des prélèvements sur ses réserves.

A cet égard, la commune de Saint-Quay-Portrieux gagnerait à programmer davantage ses investissements, en particulier ses travaux de voirie, et à renforcer, dans ce domaine, la coordination avec l'ensemble des intervenants, notamment les opérateurs réseau.

Les modalités de gestion budgétaire et financière paraissent satisfaisantes, même si les prévisions budgétaires gagneraient à être affinées. Alors qu'elle n'est tenue par aucune obligation légale, la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX tient chaque année un débat d'orientation budgétaire et s'astreint à joindre à son budget et à son compte administratif les annexes obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants. Quant au contrôle de la fiabilité des comptes, il ne fait pas apparaître d'anomalies majeures, si ce n'est l'absence d'un inventaire, dont la tenue est obligatoire, et qui permettrait à la commune d'avoir une connaissance précise de son patrimoine.

Les bases juridiques des relations, notamment financières, avec certains services et organismes gestionnaires d'activités à caractère industriel et commercial (port de plaisance, cinéma Arletty) doivent être précisées. En outre, si des progrès ont été réalisés ces dernières années, la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX est invitée à poursuivre la clarification de ses relations avec l'office de tourisme.

Les procédures de passation des marchés publics ou des délégations de service public satisfont globalement aux exigences légales et réglementaires. Tout au plus peut-on mentionner, en ce qui concerne le cinéma "Arletty", les irrégularités ayant entaché la procédure de délégation de service public ainsi que l'illégalité, sanctionnée par le juge administratif, du marché de prestation de services. Une organisation plus optimale de la commande publique pourrait être mise en place. Conjuguée avec la mise en place d'un guide de procédure interne, il en résulterait une amélioration de la politique d'achat (notamment concernant les besoins répétés constituant des prestations homogènes), un renforcement de la sécurité juridique des contrats passés et une meilleure tenue des dossiers.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

La gestion des ressources humaines appelle peu de remarques. La principale concerne la durée annuelle du temps de travail des agents de la collectivité, qui est inférieure à la durée légale. Le régime indemnitaire dont bénéficient les agents de la collectivité est conforme à la loi, à l'exception de l'évolution permise de la prime de fin d'année.

Je viens de faire une lecture du résumé des points importants et à partir de ce rapport, il y a un certain nombre de recommandations :

Sur le fondement des observations du rapport, la chambre formule les recommandations et les rappels au respect des lois et règlements suivants, cela a été abordé dans le résumé :

1. Etablir un inventaire du patrimoine
2. Respecter la durée annuelle du temps de travail applicable aux agents de la fonction publique territoriale
3. Mettre en place un guide interne en matière de marchés publics
4. Mettre en place une politique d'achat concernant les besoins répétés constituant des prestations homogènes
5. Assurer une coordination des travaux de voirie dans les conditions prévues par le code de la voirie routière

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans son résumé.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble du rapport. C'est un travail complet, intéressant qui concerne effectivement une grande partie du mandat précédent en dehors de la délégation de service public du casino où il n'y a pas de remarque. Je vous passe la parole.

M. BREZELLE : Je vais juste reprendre le premier paragraphe du résumé que vous venez de lire et je vais le commenter si vous le voulez bien.

Je cite : « Durant la période 2008- 2014, le fonctionnement du conseil municipal a été gravement perturbé par les dissensions entre ses membres. Cette crise interne a nui considérablement à la bonne gestion des affaires communales. En particulier, elle n'a pas permis d'examiner dans les meilleures conditions la question du mode de gestion du cinéma "Arletty". Par ailleurs, un certain nombre de projets figurant dans l'ambitieux schéma directeur "Saint Quay 2020" n'a pas pu être mis en œuvre. »

Vu de l'extérieur, on peut comprendre l'interprétation faite par la chambre régionale des comptes, cependant il convient de rappeler que ce n'est pas la crise interne qui est à l'origine des problèmes liés à la gestion du cinéma "Arletty", mais le non respect par l'exécutif des délibérations du conseil municipal, et par la suite, évidemment cette situation a indiscutablement aggravé les dissensions au sein de l'assemblée délibérante.

En effet, en regrettant (page 27 du document qui nous a été remis) qu'une réflexion sur le mode de gestion n'ait pas été initiée au moment de la décision de réhabilitation du cinéma, la chambre régionale oublie que le conseil municipal s'était prononcé à **l'unanimité**, c'est assez remarquable pour le souligner, pour une gestion en délégation de service public (en juillet 2010) une décision prise 15 mois avant l'ouverture du cinéma, qui laissait largement le temps de mener une étude et de choisir un délégataire.

En vérité, cette décision du conseil municipal n'a pas été respectée par l'exécutif parce que celui-ci souhaitait une gestion en régie directe, et en s'appuyant sur une incroyable série "d'erreurs" de procédure, relevées par la CRC, il a largement dépassé les délais nécessaires pour la mise en place d'un délégataire opérationnel à la fin des travaux.

C'est ainsi, qu'a été imposée au conseil municipal une solution temporaire de régie, qui consistait dans un premier temps à recruter un directeur et dans un second temps à passer avec la société de ce même directeur un marché de prestations de service.

La majorité du conseil municipal à l'époque n'a jamais cessé de démontrer le côté illégal de cette attribution.

Irrégularité qui a conduit le Tribunal Administratif à annuler ce marché de prestations de service pour un manquement aux obligations de publicité et de concurrence et dont la conséquence directe a été la fermeture du cinéma pendant 6 semaines.

Aujourd'hui, après le Tribunal Administratif, c'est la chambre régionale des comptes qui relève (pages 26 et 27) ces irrégularités voire illégalités, qui ont été coûteuses pour la collectivité, je constate aussi, en lisant ce rapport, que mes anciens collègues qui n'ont jamais cédé aux pressions et se sont obstinés pour obtenir une gestion par le biais d'une délégation ont eu raison.

Raison, pourquoi ? Parce que les résultats de l'exploitant actuel Cinéode sont salués par la chambre régionale ; je cite (page 29) "les résultats de l'année 2014 sont satisfaisants voire très satisfaisants au regard des moyennes nationales. La fréquentation (33 157 entrées) a été supérieure aux prévisions (28 000 entrées) ce qui a entraîné la perception par le délégataire de recettes de billetterie supérieures de 20% à ses prévisions", cette analyse de la chambre démontre que la solution du délégataire était la meilleure et surtout la moins coûteuse pour la commune.

Quant à l'école municipale de voile citée page 30, la chambre régionale rappelle que par délibération, là on remonte un peu plus loin, du 19 juin 2003 le conseil municipal de l'époque a approuvé "le transfert de gestion de l'école municipale de voile vers l'association Sport Nautique", l'association étant chargée de gérer le centre nautique pour une durée de 9 ans, en contrepartie la commune s'engageait à mettre à disposition le bâtiment communal, le matériel nautique et un agent municipal,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

ainsi que le versement chaque année d'une "subvention permettant de couvrir le déficit de fonctionnement de l'école de voile" ; c'est ainsi que les subventions accordées à l'association ont atteint 110 000 euros en 2010 sans compter la mise à disposition du personnel, cette somme représentait près du tiers du montant total des subventions allouées aux associations.

Par ailleurs, la chambre régionale pointe les conditions dans lesquelles ce transfert de gestion a été approuvé en 2003, en effet cette convention entraine dans le champ d'application des articles L 1411 et suivants du code des collectivités territoriales relatifs à la procédure de délégation de service public, c'est à dire qu'elle aurait dû faire l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence suivant les modalités prescrites par ces articles, ce qui n'a pas été le cas.

C'est peut-être une remarque que notre conseil municipal devrait prendre en compte lors des prochaines attributions de subventions, cette association est toujours la mieux dotée de la commune et bénéficie aussi de la mise à disposition de navires appartenant à la collectivité, ou remis à niveau par notre commune ; cette mise à disposition lui permet de louer ces navires.

Je vous rappelle que le transfert de l'école vers la communauté de communes a permis une économie non chiffrée par la chambre régionale de 40 et 50 000 euros/ an.

La chambre régionale des comptes n'a pas fait de remarques particulières sur la librairie du port, que vous n'avez pas citée, je n'en ferai pas non plus. J'estime pour ma part que cette affaire est définitivement close et je me contenterai de rappeler qu'à cause de cet achat la commune a perdu 40 000 euros.

Je ne peux pas rester insensible à l'affirmation suivante: "les turbulences qui ont affecté le conseil municipal ont entraîné d'importants dysfonctionnements dans le déroulement de certains projets parmi les plus importants du mandat, dont la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement urbain "Saint Quay 2020". Cette affirmation je ne la partage pas dans sa totalité : "turbulences" certes personne ne peut le nier, et je pense que le mot n'est pas encore assez fort, mais "dysfonctionnements" pas si sûr:

Si cela avait été vraiment le cas, comment peut-on expliquer, le nombre des investissements réalisés pendant ce mandat : aire de carénage, quartier du casino, CLJ, plage du châtelet, places St Roch et Ste Anne, rues Paul de Foucault, de Geniet, des 3 frères Salaün, les jeux pour enfants au port et à Saint Quay, sans oublier les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux habituels, ainsi que le sentier du littoral, mais aussi d'autres investissements en collaboration avec le Sud Goëlo : la caserne des pompiers, le pôle nautique, la ZA de Kertugal, la salle de sports de la Closerie... il a bien fallu un consensus et un budget pour que ces travaux puissent se faire.

Par ailleurs la chambre régionale note que «ce contexte a eu peu d'impacts sur la situation financière de la ville qui demeure satisfaisante» avec une capacité de désendettement de 5 ans. On considère habituellement que 7 ans est une norme acceptable, au-delà cela demande une attention particulière.

Quant au schéma directeur "Saint Quay 2020" il n'a échappé à personne qu'il s'agissait d'un schéma qui impliquait 2 mandats : 2008-2014 et 2014-2020; il n'a jamais été question, pour des raisons budgétaires, tout bêtement, de faire sur 1 seul mandat, l'ensemble des investissements prévus dans ce schéma. Je note aussi que la chambre régionale a salué la qualité de ce projet.

J'ajouterai que ce mandat a aussi permis d'ouvrir des perspectives d'avenir avec le choix de la base de maintenance du champ éolien.

A la lecture de ce bilan, ce n'est pas le contribuable qui a souffert de ces "turbulences", mais le conseil municipal dans son ensemble : maire, adjoints, conseillers municipaux, toute tendances confondues, qui ont été les premières victimes de leur comportement, parce qu'en fin de compte personne n'a retenu le bilan mais tout le monde se souvient des affrontements.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BREZELLEC.

Mme QUERE : J'ai été très attentive au remarquable exposé de Georges BREZELLEC. Sur le point du cinéma, incontestablement il a été volontairement choisi de pilonner un projet qui était en plein décollage, en plein décollage matériel et commercial surtout et cette DSP qui a été votée à l'unanimité, tu l'as rappelé Georges, aujourd'hui je ne suis pas certaine, mais nous en parlerons sans doute un peu plus tard dans ce mandat, qu'elle fasse l'unanimité. C'était la première chose que je voulais dire.

Les turbulences. Bien évidemment les turbulences sont à l'origine de beaucoup de problèmes pour l'élaboration des projets. Le cinéma fait partie de ces projets qui ont été durement touchés. L'école de voile, son transfert sur le pôle nautique est un très beau projet et je t'ai moi-même félicité Georges pour l'avoir piloté au sein de l'intercommunalité. En revanche j'ai beaucoup plus de réserves sur la manière de piloter le projet vis-à-vis de l'association Sport Nautique, cela ne s'est pas fait non plus sans douleur. Il ne faut pas dire ce qui n'est pas.

Des dysfonctionnements à cause des turbulences. J'ai le souvenir de dysfonctionnements des services notamment, et c'est absolument incroyable d'en parler aujourd'hui en 2016, pour trouver de quoi remplir les réservoirs de nos véhicules municipaux. Comment prétendre aujourd'hui que les conflits internes dans notre municipalité lors du dernier mandat n'ont pas

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

été à l'origine de graves dysfonctionnements ? Bien entendu, les premières victimes de cette situation ont été les élus, et moi la première et j'en parle avec émotion aujourd'hui encore mais c'est quand même l'intérêt général qui a beaucoup souffert de ces comportements que je regrette énormément et qui ont donné une image déplorable de cette commune. Le schéma Saint-Quay-Portrieux 2020, et je rejoins ton propos, Georges, a été créé sur une période beaucoup plus longue que celle d'un mandat, c'est incontestable. Mais je reviens sur le grand regret que j'ai d'avoir vu un mandat qui aurait pu mettre en exergue ce qui a été construit et qui à cause d'un comportement inacceptable des différentes équipes qui constituaient cette municipalité, n'a pas pu être mis en valeur comme il le méritait. J'ai tellement de choses à ajouter sur ce sujet et je voudrais quand même que ce soit noté dans le procès-verbal, mes chers collègues, je voudrais vous dire, qu'au sein de cette municipalité et au sein de la municipalité qui suivra, j'espère que plus jamais notre commune n'aura à subir une telle atteinte à l'intérêt général. Et en tant que représentante d'une minorité, je voudrais vous affirmer que mon comportement aujourd'hui est celui que j'avais promis d'adopter lors des dernières élections municipales et que je maintiendrai ce comportement tant que les décisions qui sont proposées seront constructives pour l'intérêt général de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Je le dis encore une fois avec beaucoup d'émotion. Donc, Georges les chiffres sont une chose, ce qui s'est passé s'est passé et il ne faut pas le nier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ? Je vais conclure.

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont j'ai lu un résumé et dont certains points ont été abordés par Georges BREZELLEC et Isabelle QUERE, sera disponible et consultable par tous les citoyens dans environ une semaine de jours sur le site de la Chambre Régionale des Comptes. Chacun pourra le consulter et en faire une lecture approfondie. Je n'ai jamais pour ma part considéré ce rapport comme une charge vis-à-vis de l'équipe précédente mais plutôt comme un audit gratuit qui nous permettait de faire un point et d'avoir un état objectif de la commune. Le passé c'est le passé, on l'avait bien compris en mars 2014, ce n'est pas le bilan qui a été jugé ce sont les comportements. Et les citoyens de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis d'un certain type de comportements et ça a été sévèrement puni.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui il y a une équipe municipale en place, elle est globale puisque nous travaillons ensemble, il n'y a pas une majorité et une minorité, il y a des quinoécéens et quinoécéennes qui veulent le bien de notre commune. D'autant qu'un certain nombre de turbulences nous attendent, je pense à la diminution des dotations de l'Etat où se poseront des problématiques telles qu'on voit dans certaines communes, quelles sont les dépenses à diminuer ? Faut-il augmenter les impôts ou doit-on cibler des investissements ? Ce sont de vraies problématiques, un consensus sera nécessaire. Le problème de la fusion des intercommunalités, notre positionnement par rapport à d'autres communes, communes nouvelles ou pas ?

Un certain nombre de dossiers majeurs nous attendent et je pense que tout élu municipal de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui serait atteint par les comportements antérieurs serait gravement jugé non seulement par l'équipe mais par les citoyens et il faut que chacun en prenne conscience. Pour ma part, depuis mars 2014 j'ai essayé d'avoir un comportement conforme à la mission qui nous a été confiée et chaque matin quand je me lève je me dis : suis-je à la hauteur de la mission qui m'a été confiée ?

L'objectif est de toujours communiquer, d'essayer d'avoir le consensus le plus large possible pour que chacun puisse s'exprimer et faire en sorte de trouver des solutions quand il y a une situation de blocage, c'est ce que nous avons fait jusqu'à présent. Je vous rappelle que de très nombreuses délibérations ont été votées à l'unanimité à quelques abstentions près.

Pour en revenir à l'audit on va dire de la Chambre Régionale des Comptes, Georges BREZELLEC a fait allusion à un dossier. Nous avons été amenés à purger un certain nombre de dossiers. Il a fallu purger le dossier "Arletty", il y avait notamment un certain nombre de factures récurrentes, il y avait le problème des cartes d'abonnement, nous avons opté pour une délégation de service public (DSP), nous disposons d'un équipement de très haute qualité, ne l'oublions pas, et c'est dans ce sens que nous travaillons aujourd'hui avec les associations, avec Ciné Saint Quay, et c'est ainsi qu'au mois d'octobre 250 à 300 professionnels ont fait le choix de venir à SAINT QUAY, non pas parce qu'il y avait un problème avec la commune de PLENEUF mais parce que les conditions d'accueil du cinéma, c'est à dire l'équipement lui-même leur convenait, comme le centre de congrès, et aussi parce qu'ils ont trouvé des partenariats avec un hébergement et une restauration de très haute qualité sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Nous poursuivrons avec, nous l'espérons, le festival du court métrage qui a fait le choix aussi de venir sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sans aucune subvention quasiment tout simplement parce qu'il y a un équipement, un accueil, et je pense qu'il faut profiter de cet équipement que tout le monde nous envie, et pour cela il faut remercier l'équipe précédente même si ça a été difficile, il faut en profiter et avec le délégataire on trouve des partenariats, on trouve la mise en place de festivals, des associations qui se reconnaissent pour le plus grand bien et cela je l'ai bien souligné avec les professionnels, en direction des différents publics, les scolaires et les Quinoécéens et Quinoécéennes qui pourront bénéficier d'un certain nombre de manifestations. Cet équipement va vivre et à la fin de la délégation de service public nous examinerons son mode de fonctionnement. En tout cas, cet équipement a le mérite d'exister.

Comme vous l'avez vu il n'y a pas eu de remarque particulière sur la délégation de service public du casino et comme le rappelle la Chambre Régionale des Comptes, si nous avons tenu compte de la proposition d'un des prestataires, c'était 300 000 € de moins dans les recettes pour la commune, alors que nous avons obtenu 15 %. Je reconnais que c'est un des dossiers les plus difficiles que j'ai été amené à mener dès ma prise de fonction.

Un certain nombre d'autres points que nous n'avons pas développés ont été soulignés, il s'agit de notre relation avec la communauté de communes. Il est fait allusion à un schéma de mutualisation qui était mené avec le centre de gestion. Comme

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

vous avez pu le voir dans la presse, j'ai monté le ton. Je serai amené à m'exprimer dans les questions diverses sur ce dossier centre de gestion et mutualisation des services. La relation avec le Syndicat mixte, à qui je rappelle que nous versons 170 000 € et je peux vous informer qu'aujourd'hui une réflexion est menée au niveau du département pour un éventuel rapprochement d'un certain nombre de ports. C'est ce qui vient d'être fait, vous avez dû le voir, du côté de PAIMPOL qui s'est rapproché de LEZARDRIEUX. Le devenir du port de SAINT-QUAY-PORTRIEUX sera prochainement à l'ordre du jour, encore d'autres dossiers, il faudra beaucoup travailler.

En ce qui concerne l'état des finances, on a trouvé une situation saine, nous n'avons jamais dit le contraire, cependant il a fallu souscrire un emprunt pour financer un certain nombre de dossiers qui avaient été menés et c'était tout à fait normal.

Il y a un point sensible c'est le temps de travail des fonctionnaires, c'est un dossier sensible qui nécessitera des réunions avec les employés territoriaux. Le point sur le patrimoine, ce n'est pas compliqué et c'est actuellement en cours.

Voilà un peu les quelques remarques et enfin comme l'a dit Georges BREZELLEC un point n'a pas été abordé, il s'agit du dossier de la librairie du port qui faisait partie de l'héritage. Il n'y a pas de dossier et il n'y a pas d'article dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes car le magistrat m'a confirmé qu'à partir du moment où la chose avait été jugée, le dossier était clos. Il n'est pas clos pour tout le monde manifestement, parce que ça continue, puisque nous recevons des courriers, pour ne pas le citer, Monsieur LAMBOTTE ancien Maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX qui habite à PLOUHA et qui est inscrit aujourd'hui sur les listes électorales de PLOUHA, a donc continué ses remarques et il a reçu un courrier de la préfecture dont vous avez eu connaissance et qui lui rappelle la loi. Nous sommes bien d'accord. Curieux d'ailleurs que ce courrier n'ait pas été publié. D'habitude ils sont toujours publiés. Effectivement ce Monsieur LAMBOTTE nous a expliqué, quand on préparait l'inauguration de la plaque qu'il avait fait graver, qu'il ne souhaitait plus avoir à faire avec SAINT-QUAY-PORTRIEUX. J'avais envie de lui renvoyer le compliment.

Voilà quelques remarques en ce qui concerne ce rapport, il y en aura d'autres. Je considère que c'est un outil d'amélioration. Il y a un certain nombre de recommandations, on pourra les détailler et les suivre et puis en fonction de l'évolution du mandat on pourra l'améliorer.

Le dernier point concerne le schéma directeur SAINT-QUAY 2020, un très bel outil. Je voudrais simplement redire qu'il y a eu récemment une réunion de la commission urbanisme, qui sera régulièrement élargie à l'ensemble des élus municipaux qui souhaitent y participer, lors de cette dernière commission, ce rapport a été revu, nous l'avons relu ensemble, la nouvelle équipe et l'ancienne équipe, merci Isabelle QUERE, merci Georges BREZELLEC, qui nous ont décodé un certain nombre de dossiers et notre objectif est de le poursuivre et c'est dans cet esprit que nous sommes en train de travailler et de finaliser l'aménagement du Portrieux. C'est ce qui est en train de se faire et nous arriverons très rapidement, grâce au comité de pilotage, à un consensus et qui fait que par la méthode employée c'est-à-dire la concertation, la discussion, les allers-retours et on mettra le temps qu'il faudra, on espère qu'on ne sera pas contaminé par les comportements antérieurs, l'objectif est d'avoir un dossier partagé, de consensus et qui sera voté à l'unanimité. Voilà les dernières remarques que je souhaitais vous faire.

Mme QUERE : Je voudrais rappeler que le schéma directeur a été conçu pour éviter le mitage des projets et il a aussi été conçu pour donner du sens dans le temps et géographiquement à l'ensemble des projets menés par la municipalité. Juste une petite définition du schéma directeur parce que c'est un peu un gros mot.

M. LE MAIRE : A SAINT-BRIEUC, on parlait du plan pluriannuel d'investissement, là aussi on demande d'avoir un plan en ce qui concerne les voiries, les enfouissements de réseaux, c'est vrai qu'on a parfois l'impression qu'on règle plutôt le dossier dans l'urgence en fonction des données des services techniques qui disent "telle rue est un peu plus urgente" plutôt que dans le cadre d'un plan cohérent. La commission d'urbanisme et l'ensemble du conseil municipal doivent se saisir d'un certain nombre de dossiers, puisque nous avons les données, nous n'allons pas refaire. Jusqu'à présent je n'ai signé aucun bon pour un bureau d'étude. C'est-à-dire qu'aujourd'hui je n'ai pas dépensé un euro supplémentaire pour l'état des lieux et ce qui va s'y passer. Nous disposons d'un état du plan de déplacement urbain de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, d'un schéma directeur, d'un état des finances fait par la Trésorière, avec aujourd'hui ce rapport, nous disposons de suffisamment d'outils pour pouvoir nous déterminer et travailler. Il faut être simple, Mesdames et Messieurs, au travail !

Délibération n° 25/09/2015-01

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

La Chambre Régionale des Comptes a adressé à la Ville le rapport comportant ses observations définitives sur la gestion de la commune concernant les exercices 2010 à 2014.

L'ensemble du document a été transmis aux membres du conseil municipal le 18 septembre 2015.

Après une présentation synthétique de ce rapport, Monsieur le Maire a organisé la discussion qui a suivi.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- **De prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune concernant les exercices 2010 à 2014.**

Point n° 4 :

Présenté par Madame LATHUILLIERE : C'est un point qu'on a fait voter dans la nouvelle convention d'objectifs de l'Office de Tourisme à la fin de l'année 2014. C'est un point sur lequel nous avons alertés la Chambre Régionale des Comptes, encore une fois, en 2009, quand elle avait fait un rapport non pas cette fois-ci sur la Ville mais sur l'Office de tourisme, en précisant que c'est tout à fait normal qu'un EPIC vende des services pour le compte d'autrui, cela peut être pour des tiers, pour la municipalité, cela peut être dans n'importe quelles conditions, par contre c'est normalement contre une petite rétribution, un petit pourcentage des ventes. C'est ce qu'on a régularisé dans la convention d'objectifs et c'est ce pour quoi on vote aujourd'hui. Effectivement l'office a un statut d'EPIC (d'Etablissement Public Industriel et Commercial) et se charge de la vente de produits, entre autres fait pour le compte de la ville les ventes du CLJ, des inscriptions au CLJ. Il prend les inscriptions au CLJ, inscrit les enfants et gère les flux financiers suite à ces ventes. Il convient d'en arrêter les conditions. Il est ainsi envisagé de fixer un taux de 5 % sur le montant des droits d'inscription encaissés. Le reversement de cette somme interviendra à la fin de la saison sur la base d'un état récapitulatif et des pièces justificatives fournies par l'office de tourisme. A titre indicatif, normalement le pourcentage habituel de commission de l'office est de 10 % au maximum 12.

M. LE MAIRE : pour avoir un ordre d'idée, en ce qui concerne 2015, 383 jeunes qui ont été accueillis cet été avec une hausse constatée depuis 2 ans, les recettes réalisées ont été de 31 050 € et donc la commission pour 2015 serait de 1 552 €.

Délibération n° 25/09/2015-02

Office de Tourisme – versement d'une commission - Inscriptions CLJ

Conformément à son statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), l'office de tourisme peut se charger de la vente de produits ou prestations pour le compte d'autres organismes privés ou publics moyennant l'attribution d'une commission sur le produit des ventes réalisées.

Dans le cadre de son fonctionnement, la ville a confié à l'office de tourisme la réalisation des inscriptions pour le centre communal de loisirs des jeunes. Cette mission est prévue dans la convention triennale d'objectifs conclue entre la ville et l'office de tourisme avec en contrepartie le versement d'une commission.

Il convient d'en arrêter les conditions. Il est ainsi envisagé de fixer un taux de 5 % sur le montant des droits d'inscription encaissés. Le reversement de cette somme interviendra à la fin de la saison sur la base d'un état récapitulatif et des pièces justificatives fournies par l'office de tourisme.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De fixer à 5 % le taux de la commission de l'office de tourisme sur les produits des droits d'inscription au centre communal de loisirs des jeunes qu'il encaisse.**

Point n° 5 :

Délibération n° 25/09/2015-03

Subvention 2015 au comité des fêtes de Plourhan

La ville de Saint-Quay-Portrieux a décidé de participer à la 10^{ème} édition des Rétrovailles 2015.

Dans ce cadre, diverses animations ont été organisées dont la venue de véhicules et d'un char sur le territoire de la commune.

La ville a accepté de participer aux frais de carburant.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € au comité des fêtes de Plourhan.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la demande de l'association Comité des Fêtes de Plourhan ;

Décide à l'unanimité,

- **d'allouer une subvention de 300 € au Comité des Fêtes de Plourhan,**
- **précise que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice 2015 chapitres 65– article 6574.**

Point n° 6 :

Délibération n° 25/09/2015-04

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) – actualisation

La loi du 7 décembre 2010 a mis en place le dispositif de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

Il appartenait aux communes d'actualiser chaque année le coefficient multiplicateur qui servait au calcul de la taxe, en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.

La loi de finances rectificative pour 2014 a modifié ce dispositif pour une application à compter du 1^{er} janvier 2016. L'actualisation portera désormais sur le tarif de l'électricité et non plus sur le coefficient.

Il est donc nécessaire que la ville se prononce sur un coefficient unique parmi les valeurs suivantes : 0 / 2 / 4 / 6 / 8 / 8,50

Pour 2015, le taux plafond était de 8,50. Le coefficient fixé par la ville était de 8,34.

Et le Syndicat Départemental de l'Energie, à qui la ville reverse 50 % de du produit de la taxe, a adopté en juillet dernier un coefficient de 8,50.

Par souci de cohérence et de simplification, il est souhaitable de fixer le nouveau coefficient à 8,50.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- Vu la directive européenne 2003196/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité ;
- Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, notamment son article 23 ;
- Vu la Loi de finances rectificative n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-2 à L.2333-4, L.3333-3 et L.5212-24 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De fixer le coefficient multiplicateur à 8,50, à compter du 1^{er} janvier 2016,**
- **de reverser au SDE une part correspondant à 50 % du coefficient qu'il a choisi, soit 4,25.**

Point n° 7 :

Délibération n° 25/09/2015-05

Redevance due par GRDF pour occupation provisoire du domaine public (ROPDP)

Un nouveau décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de distribution d'électricité et de gaz.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, le gestionnaire du réseau communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la ville et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Le taux retenu est de 0,35 € par mètre. Chaque année, un état sera transmis par GRDF.

Compte tenu des éléments cités, GRDF a adressé à la ville de Saint-Quay-Portrieux un état récapitulatif le nombre de mètres, soit 566 m. (198 € pour cette année).

Les recettes issues de cette redevance seront affectées au chapitre 75 article 757

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite "RODP provisoire".**
- **d'autoriser le Maire, de signer tous documents afférents à ce dossier.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Qui fixe le tarif de 0,35 € par mètre?

M. LOUESDON : On n'a pas vraiment négocié, c'est GRDF qui a proposé ce tarif-là, il le propose et c'est un peu imposé à toutes les communes.

Point n° 8 :

Délibération n° 25/09/2015-06

Assainissement – tarifs complémentaires

Il y a lieu de compléter la délibération n° 28/03/2013-05 du 28 mars 2013 portant sur la tarification assainissement.

Dans le cas où des habitations disposent d'une ressource en eau privée, utilisée à des fins domestiques et générant un rejet d'eaux usées dans le réseau public d'assainissement collectif, l'article R.2224-19-4 du CGCT précise que la redevance d'assainissement est due et calculée comme suit :

- soit par mesure directe, au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'utilisateur (les relevés étant transmis au service d'assainissement) ;
- soit, à défaut de tels dispositifs, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé.

Dans le cas où l'utilisateur ne dispose pas de compteur sur ses ressources en eau privées, il est proposé d'appliquer :

- un forfait annuel de 30 m³ par an et par personne vivant au foyer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **de taxer les eaux domestiques privatives rejetées dans le réseau public d'assainissement en eaux usées ;**
- **d'arrêter à 30 mètres cubes le forfait moyen de consommation annuelle par personne recensée dans le foyer considéré, dans le cas où l'utilisateur ne dispose pas de comptage spécifique.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Je peux vous donner des informations là-dessus puisque c'est mon cas. Je ne sais pas comment vous êtes arrivés aux 30 m³ mais je pense que c'est une bonne valeur. J'ai fait les calculs par rapport à, nous on loue aussi un

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

appartement, et pour inciter les gens à de la modération au niveau consommation, on fait charges non comprises. J'ai fait un calcul sur l'année, en fonction des dépenses d'eau qui avaient été faites par les locataires, en fait ce qui va aussi après partir en assainissement, et donc par rapport aux 30 m³ si on divise par 365 jours sur l'année on arrive 0.082 m³ par jour. Et sur les calculs que j'ai faits donc moi en partant du principe que c'est quand même en été donc les gens vont à la plage, il y a peut-être plus de douches, de shampoings, de choses comme cela, j'arrive à un chiffre de 0.090, donc on est dans les cordes. Ce qui arriverait si on multiplie par 35 jours, cela ferait 34 m³ par personne et par jour. Donc on est dans le bon cap.

M. BREZELLEC : Tu peux mettre un peu plus si tu veux.

M. LE MAIRE : Merci de cette belle démonstration parce qu'effectivement en séance plénière on était arrivé à la conclusion que c'était 30 m³ par personne vivant au foyer et c'est une très belle démonstration qui montre comme on le disait que les conseillers municipaux s'investissent à vérifier la légalité de nos délibérations. Merci en tout cas pour cette belle démonstration.

Après le vote :

Mme QUERE : J'ai une question.

M. LE MAIRE : Après le vote ?

Mme QUERE : Oui cela ne modifiera pas le vote. C'est juste pour savoir comment on connaît, est-ce qu'on peut avoir une liste exhaustive de ces puits.

M. LE MAIRE : Il faut être clair, je ne connais aucune personne qui soit venue se présenter.

Mme DROGUET : C'est déclaré. Nous on a quand même un compteur d'eau, on a un compteur au cas où la pompe tombe en panne et donc on a quand même un relevé, les prestataires qui passent tous les ans pour vérifier si on n'a pas utilisé d'eau. Cela a été déclaré au moment de la construction de façon tout à fait officielle.

M. LE MAIRE : Si j'ai bien compris, c'est organisé chez Mme DROGUET, là on a une personne qui s'est manifestée de façon volontaire. Effectivement on a prévu de faire un inventaire. Vous voyez quand on parle d'inventaire, en dehors du patrimoine de la commune, on va faire un certain nombre de visites de quartiers je pense qu'on ne va pas s'en mêler.

Point n° 9 :

Délibération n° 25/09/2015-07

Stade Eugène Lallinec - vestiaires – Déclaration de travaux

Il est envisagé des travaux de réaménagement au niveau du rez-de-chaussée de la tribune/vestiaires au stade Eugène Lallinec.

Le projet consistera à aménager un vestiaire complémentaire au niveau de l'office existant et à créer une faible extension pour accueillir un nouvel office.

Ce type de construction est soumis à Déclaration Préalable au titre des règles de l'urbanisme.

Invité à s'exprimer sur le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le dossier ;

Décide par vingt-deux (22) voix pour et une (1) voix contre (M. Hervé HUC),

- **de donner son accord sur le projet tel qu'il est présenté.**
- **d'autoriser le Maire à déposer une Déclaration Préalable et à accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour la réalisation de ce projet.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : ces travaux étaient nécessaires pour permettre un accueil adapté pour l'école de foot et l'équipe seniors. Il s'agit d'une extension de 8,25 m². Vous avez vu les plans. Ces travaux seront réalisés en régie à hauteur de 15 000 €. Effectivement lorsqu'on fait des travaux il faut justifier leur bien fondé.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

M. QUELEN : En fournitures.

M. LE MAIRE : oui, pardon M. QUELEN, en fournitures. Effectivement, comme de temps en temps on est amené à se poser des questions sur le nombre de licenciés. On a des chiffres objectifs qui nous ont été fournis par le club et surtout la Fédération Française de Football pour la saison 2015/2016 et on ne peut que confirmer qu'en ce qui concerne le Sud Goëlo en 2011/2012 il y avait 200 adhérents, en 2012/2013 217, en 2013/2014 236 et aujourd'hui en 2014/2015 305. Il y a donc bien eu une augmentation substantielle et importante du nombre d'adhérents puisqu'entre 2011 et 2014 on passe de 200 à 305, cela fait bien une augmentation de 50 %. Vous êtes bien d'accord, je calcule correctement ?

M. QUELEN : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Donc ceci justifie bien les travaux qui permettront de mieux accueillir ces nouveaux joueurs et nouveaux adhérents, une petite extension de 8,25 m².

M. LE MAIRE : Monsieur Hervé HUC, conseiller Délégué au sport, vote contre ce projet.

Point n° 10 :

Présentation par M. QUELEN : Il s'agit de la réhabilitation d'une conduite d'eaux usées, boulevard du Littoral, une conduite en béton délabrée en plusieurs endroits et qui a provoqué des sinistres notamment le 15 août l'année dernière et qui a provoqué beaucoup de désordres au niveau du boulevard du Littoral. Nous avons donc décidé de remplacer ce collecteur. C'est un collecteur d'environ 200 mètres linéaires, nous allons refaire tous les raccordements et les branchements d'eaux usées que nécessite cette nouvelle canalisation.

Délibération n° 25/09/2015-08

Réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées – Boulevard du Littoral - Marché de travaux

Une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics pour un marché de travaux dans le cadre du programme de réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement d'eaux usées du boulevard du Littoral. Une consultation a été

En effet, l'étude de diagnostic structurel du collecteur a mis en évidence de nombreux désordres qui entraînent régulièrement des dysfonctionnements (obturation du réseau – débordement – rupture de la canalisation).

Ces travaux comprendront le remplacement du collecteur principal sur un linéaire d'environ 200 mètres ainsi que l'ensemble des branchements d'eaux usées.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise EUROVIA Bretagne – 22440 PLOUFRAGAN, le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte sur le boulevard du Littoral, pour un montant fixé à 63 875,75 € HT, soit 76 650,90 € TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Au niveau du budget, cela rentre dans quelque chose qui a déjà été voté, cela fait partie du budget voté ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est comme précédemment, la réfection des vestiaires cela avait été voté au budget, par tous les conseillers de la majorité.

M. BREZELLEC : Je peux poser juste une question sur la TVA ? Qu'est-ce qu'on récupère actuellement comme TVA sur les travaux, d'abord est-ce qu'on peut récupérer cette TVA et quel est le montant, parce que comme l'Etat essaie de tirer un peu de tous les côtés, est-ce qu'on peut récupérer le FCTTVA qu'il y avait avant ou est-ce que cela a encore diminué ?

M. LOUESDON : Les conditions n'ont pas changé pour l'instant.

M. LE MAIRE : Là on est plutôt sur des travaux un peu d'urgence si je comprends bien. Cela fait encore référence tout à l'heure comme on disait par rapport à la Chambre Régionale des Comptes, on a vraiment un travail à faire sur une programmation linéaire et plutôt préventive, plutôt que thérapeutique, si je peux me permettre.

M. QUELEN : Il y a vraiment urgence.

Point n° 11 :

Présenté par M. QUELEN.

Délibération n° 25/09/2015-09

Chapelle Sainte Anne - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'opération relative aux travaux de conservation et de restauration du maître autel, du baldaquin, de deux statues, d'un tableau et de boiseries à la chapelle Sainte Anne, la ville de Saint-Quay-Portrieux a conclu le 20 janvier 2014 un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint constitué par Frédérique LE BEC – Architecte DPLG & du patrimoine (*mandataire*) et Damien MAUPEAU – Ingénieur économiste de la construction (*cotraitant*).

Les missions dévolues à l'équipe de maîtrise d'œuvre sont constituées par les études préalables, l'élaboration du cahier des charges, les démarches administratives et le suivi des travaux.

Le cotraitant Damien MAUPEAU n'est plus en mesure d'honorer ses engagements pour la mission qui lui incombait dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

Ce cotraitant renonce ainsi à ses honoraires pour l'élément de mission dont il avait la charge (assistance pour l'élaboration du cahier des charges).

Afin de rendre possible la poursuite des missions attenantes au maître d'œuvre, le mandataire propose de se substituer à son cotraitant pour la suite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre. Ainsi, Frédérique LE BEC deviendra responsable de l'ensemble des missions initialement dévolues au cotraitant Damien MAUPEAU.

Cette modification impliquera un nouvel état de répartition des honoraires, sans modification du forfait de rémunération et des clauses du marché.

Frédérique LE BEC sera désignée comme contractant unique. Elle présente des garanties équivalentes au cotraitant partant, en termes de capacités professionnelles, techniques et financières.

La modification du groupement en cours d'exécution du marché doit prendre la forme d'une poursuite de l'exécution du contrat dans le cadre du groupement réduit à Frédérique LE BEC et doit être formalisée par un avenant.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Frédérique LE BEC – Architecte DPLG & du patrimoine, à se substituer à Damien MAUPEAU – Ingénieur économiste de la construction, pour l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre ayant pour l'objet les travaux de restauration et de conservation du mobilier à la chapelle Ste Anne,**
- **d'approuver le projet d'avenant de substitution au marché de maîtrise d'œuvre,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : je rappelle que le montant du marché est de 9 180 € TTC. Le fait qu'il y ait une modification ne change rien et n'a pas d'incidence financière.

Point n° 12 :

Délibération n° 25/09/2015-10

Eclairage public - Programme d'entretien et de rénovation 2015 – Syndicat Départemental d'Énergie

Dans le cadre du programme de rénovation du parc de l'éclairage public pour 2015, il est envisagé de remplacer les derniers foyers équipés de lampes à vapeur de mercure dites "ballon fluorescent". En effet, ces matériels considérés comme énergivores et obsolètes ont fait l'objet, en application d'une directive européenne, d'une interdiction de commercialisation depuis 2015.

Dans cette optique, la commune a sollicité le concours du Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor afin de procéder au chiffrage.

Les travaux porteront sur la rénovation de 37 lanternes sur crosse et sur poteau (dépose des lanternes 125 W ballon fluo – fourniture & pose de lanternes fonctionnelles équipés de sources 70 W Sodium Haute Pression).

Le coût total de l'opération est estimé à 18 800 €uros HT (y/c les frais de maîtrise d'œuvre établis à 5 % du coût des travaux).

Sur la base du règlement financier du S.D.E 22, la participation communale est de 60 % du cout HT de l'opération, soit 11 280 €uros net.

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal (Opération 386).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 18 800 € HT (y/c les frais de maîtrise d'œuvre établis à 5 % du coût des travaux) et aux conditions définies dans la convention "Travaux d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence",**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant net de 11 280 € net correspondant à 60% du coût total H.T de l'opération.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : j'ai vu avec M. LOUESDON, nous donnerons la liste des rues.

Je vais vous donner la liste des rues. Il y a : la rue de la Source (1 foyer), la rue des Embruns (2 foyers), la rue des banches (2 foyers), l'allée du Viking (3 foyers), le GR34 (2 foyers), la rue des Korrigans (1 foyer), la rue Paul Déroulède (2 foyers), l'avenue du Martouret (1 foyer), la rue de la Bourgade (1 foyer), Aristide Briand (2 foyers), la grève de Fonteny (2 foyers), les abords du collège Camille Claudel (3 foyers), la rue des Dolmens (3 foyers), le boulevard du Littoral (2), rue du Four à Chaux (1 foyer), la rue du Général Castelnau (2), rue de la Garenne (5) et rue Théodore Botrel (2), ce qui fait bien 37 foyers lumineux sur 18 rues.

Mme QUERE : mon intervention va vous sembler originale, mais figurez-vous que d'ici quelques semaines, peut-être avant, je n'en sais rien, on aura la journée de la nuit. La journée de la nuit traite de la pollution lumineuse qui est fort préjudiciable à la biodiversité et même à la santé humaine dans certains cas. Il y a une prise de conscience de cette pollution lumineuse qui devient véritablement un fléau à l'échelle mondiale et les communes sont invitées à faire quelques efforts dans ce cadre là. Voilà. C'est vrai que cela peut faire sourire de penser aux lucioles ou aux insectes etc. aux oiseaux aussi mais l'être humain est touché par la pollution lumineuse également. Ce que je voudrais simplement dire par rapport à ce marché, je saisi l'opportunité d'en parler, c'est que ce serait intéressant de toujours avoir cette idée en tête puisque les luminaires qu'on installe dans notre mobilier urbain sont adaptés à ce genre de nuisance. Il faudra y veiller si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

M. LABBE : je ne sais pas comment est effectué le choix des lampadaires mais il y a je pense des zones dans SAINT-QUAY qui méritent un éclairage public digne de ce nom et par contre vous avez des zones je dirais d'habitations où les gens dorment, vous parlez des animaux je pense être un animal et donc on a le droit au sommeil et on peut se réveiller et avoir le plaisir de se réveiller avec je dirais le lever du soleil mais quand l'éclairage public ne s'éteint jamais on a l'impression en fait quand on se réveille la nuit on a l'impression que c'est le soleil mais en fait non c'est la lumière publique. En fait l'éclairage actuellement qui est là est très fort. Alors ma question c'est est-ce qu'il est possible d'essayer de consommer moins d'énergie, de baisser dans les zones d'habitations, je dirais dans les zones de sommeil ; de baisser un petit peu la puissance de cet éclairage.

M. LE MAIRE : Marcel QUELEN va répondre puisqu'effectivement on a abordé ce dossier, je crois que c'était en séance plénière d'ailleurs, puisque moi-même je suis rentré un soir assez tard et je me suis aperçu qu'il n'y avait pas trop de cohérence dans notre éclairage public. Il y a des rues dangereuses où il n'y a pas d'éclairage et d'autres où il y a un éclairage plein phares.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

M. QUELEN : au niveau de l'éclairage on est aujourd'hui en train de réorganiser un petit peu tout le fonctionnement des horloges qui concernent l'éclairage dans certains quartiers de SAINT QUAY et c'est un travail considérable qu'on est en train de faire et je pense que d'ici un mois un mois et demi on aura déjà des solutions pour éteindre à des heures plus normales puisqu'il y a des rues qui sont éclairées toute la nuit et qui ne nécessitent pas d'éclairage toute la nuit. On est en train de revoir tout cela mais c'est très complexe. Quant à modifier l'éclairage, ce n'est pas toujours facile parce qu'il faudrait faire de grosses transformations pour avoir des possibilités de diminuer l'éclairage comme tu disais Franck tout de suite mais cela nécessite d'importantes transformations des installations. On pourra le prévoir dans les installations nouvelles, mais dans les installations qui sont déjà faites c'est assez difficile à réaliser.

M. LABBE : Seulement une suggestion. J'ai vu dans certaines villes qu'il y a des éclairages rasants qui sont beaucoup plus bas, qui sont assez jolis d'ailleurs, au lieu d'avoir ces lampadaires. On éclaire les rues où les gens dorment avec des éclairages rasants et je pense que peut-être cela coûte moins cher et que c'est plus joli.

M. LE MAIRE : Vous avez dû voir qu'il n'y a pas le quartier du Portrieux qui fait partie de la liste puisqu'on est sur le travail du réaménagement, comité de pilotage, commission urbanisme élargie et bien sûr il y aura une séance avec l'ensemble du conseil municipal pour que chacun puisse s'approprier justement c'est une des versions qui est possible au niveau du Portrieux. Cela a été envisagé effectivement et notamment sur la digue.

M. BREZELLE : Juste une remarque, je rejoins ce qui vient d'être dit. Le plus mauvais exemple actuellement c'est le Portrieux avec les globes on éclaire aussi bien, même peut être plus, les oiseaux d'ailleurs que les piétons et c'est vrai qu'il y a une vraie réflexion à mener. C'est peut-être intéressant aussi d'essayer d'avoir des devis pour voir ce que coûterait à la commune de faire de gros investissements pour savoir comment on peut couper éventuellement un lampadaire sur deux ou alors diminuer l'intensité par rapport au gain électrique qu'on peut faire chaque année parce qu'il y a des investissements qui valent le coup dans le temps malgré tout. Alors je sais que c'est compliqué, mais peut-être faire une étude de ce que cela représenterait de vouloir faire un investissement conforme à ce que l'on veut. On a cité l'autre jour en plénière, votre rue n'a pas d'éclairage, moi j'ai 3 lampadaires devant la maison, c'est un peu excessif quand même.

M. LABBE : Dans ma rue, je suis rentré hier au soir d'une semaine de route, je travaille sur la route, et j'ai vu que j'avais 4 lampadaires qui éclairent plein-phares, ce n'est pas désintéressé ce que je dis, mais baisser l'éclairage car effectivement c'est vraiment plein-phares. A la maison, on dit au revoir au lever du soleil, on dit au revoir aux dîners intimes aux chandelles, en fait on coupe l'électricité, je remercie la municipalité, on va faire des économies, nous, d'éclairage.

M. LE MAIRE : C'est un vrai débat on va pouvoir travailler. Je vous ai dit que vous aviez travaillé mais je ne pensais pas ce soir....

Mme QUERE : Simplement pour mettre une petite note poétique à cette question de l'éclairage public. J'ai accueilli pendant un an à SAINT-QUAY-PORTRIEUX une jeune japonaise et elle a été absolument éblouie sur la route entre LANVOLLON et ici, où il n'y avait pas d'éclairage justement, elle a été absolument éblouie par le ciel étoilé. Elle n'en n'avait jamais vu. Elle n'avait jamais vu de ciel étoilé, je voulais juste dire cela.

M. LE MAIRE : En tout cas comme je disais, la commission urbanisme et les élus vous allez travailler vraiment parce que je pense qu'il y a effectivement des coûts. Comme je l'expliquais tout à l'heure les recettes ne sont pas forcément exponentielles donc il va falloir étudier les dépenses. Je pense que cela c'est un point important.

M. QUELEN : On va pouvoir utiliser d'autres types de lampes sur les nouveaux éclairages et notamment ce qui va se faire au Portrieux où on va avoir des ampoules leds qui vont permettre de faire des économies considérables, mais on est au tout début, contrairement à ce qu'on pense, des leds en éclairage public.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que parallèlement au dossier du Portrieux, une partie de l'équipe, du fait de ses responsabilités dans le Syndicat Mixte du Port d'Armor, a mené le dossier des terre-pleins et effectivement on a travaillé avec le SDE. On est dans les mêmes problématiques et on harmonise les 2 dossiers.

Point n° 13 :

Délibération n° 25/09/2015-11

Ateliers Théâtre – Tarifs

Dans le cadre des activités du Service Enfance-Jeunesse, la Ville décide de mettre en place des Ateliers-Théâtre pour les enfants et les jeunes.

Les séances se dérouleront au local de la Rotonde, les lundis soirs scolaires, par groupes de 12 enfants (maxi) de 8-10 ans, puis de 11-17 ans.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Ceci répond à deux objectifs :

- Avoir une nouvelle dynamique avec les jeunes sur l'année et ainsi développer le Local-Jeunes
- Proposer une activité artistique inexistante sur la ville (le public demandeur se déplace sur les villes voisines)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante fixant les tarifs de l'atelier théâtre pour enfants et jeunes :

- 40€ par trimestre /inscription d'enfant (8-10ans), avec une facturation trimestrielle
- 80€ par année scolaire /inscription de jeune (11-17ans), avec une facturation annuelle
 - o en plus de l'inscription nécessaire au Local-Jeunes, (12€/Quinocéen, 15€/Non-Quinocéen)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de tarifs présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **D'adopter les tarifs proposés, pour les ateliers Théâtre, à compter du 5 octobre 2015.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Quel personnel va faire ces ateliers parce que j'ai vu un article dans le journal, je pense que c'est ça, et est-ce qu'il y a un coût pour la commune. Est-ce que le fait du financement des personnes qui vont le faire va couvrir les honoraires de cette personne là.

M. LE MAIRE : on va répondre que cela dépend du nombre de participants. Effectivement l'intervenante, elle a un nom, on est en conseil municipal, elle a une activité théâtre et elle est aussi directrice du centre de loisirs. Elle fait partie d'une famille de saltimbanques, je peux vous le dire.

Mme DROGUET : Oui j'ai vu cela. Elle est rémunérée comment elle ?

M. LOUESDON : C'est un agent titulaire de la commune.

M. LE MAIRE : C'est un agent titulaire de la commune, c'est sur son temps de travail.

Mme DROGUET : C'est sur son temps de travail. En heures supplémentaires peut-être alors ?

M. LE MAIRE : C'est dans son créneau.

Mme DROGUET : Cela n'a rien à voir avec les Temps d'Activités Périscolaires ?

M. LE MAIRE : Non, c'est une autre activité complémentaire. C'est une proposition d'un agent territorial. Effectivement il n'y a pas de coût par contre il y aura des recettes et on propose une nouvelle activité. L'objectif c'est effectivement que le lieu, le local des jeunes, soit en activité dans la semaine. On verra s'il y a une proposition, si nécessaire, pendant les vacances scolaires.

Point n° 14 :

Délibération n° 25/09/2015-12

Convention Groupement de commande d'Achats et fournitures de denrées alimentaires - restauration 2016-2017

Dans les Côtes d'Armor, est constitué un groupement de commandes publiques conforme aux prescriptions du Code des Marchés Publics, géré par une association basée à la Préfecture. Les marchés proposés portent sur divers secteurs. L'utilisation est soumise à la signature d'une convention pour chaque marché.

La ville, par délibération n° 10-96 a adhéré à ce groupement de commandes afin de profiter des marchés passés par l'association.

Pour bénéficier des nouveaux marchés sur les produits de restauration, une convention annuelle doit être signée, par nature de produits : épicerie, conserves, surgelés et frais (produits laitiers, ovoproduits, poissons, viandes, légumes, fruits et autres desserts).

Ainsi, une convention pour les denrées suivantes : Produits laitiers et ovoproduits, Viandes (Bœuf, veau, porc, volailles et lapin) et charcuterie, Surgelés (sauf légumes), doit être signée pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention constitutive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **D'autoriser le Maire à signer la convention afférente pour les denrées : Produits laitiers et ovoproduits, Viandes (Bœuf, veau, porc, volailles et lapin) et charcuterie, Surgelés (sauf légumes), pour la restauration scolaire, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.**
- **De désigner M. François HERY membre titulaire et Mme Marylène DERRIEN membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.**

Avant le vote :

Mme QUERE : je m'adresse aux collègues qui sont désignés pour représenter auprès de ce groupement d'achat et j'insiste sur le fait que nos achats sont nos emplois, donc c'est bien de travailler sur les circuits courts et sur les producteurs qui sont de chez nous.

M. LE MAIRE : Comme vous le savez le Département a actuellement un certain nombre d'initiatives qui encouragent les collectivités, notamment communales pour aller effectivement dans ce circuit dit court, c'est ce qu'on appelle l'agrilocale. Il y a toute une campagne orchestrée par le Conseil Départemental et j'espère que vous serez particulièrement sensible à cette demande M. HERY.

Point n° 15 :

Questions diverses

M. LE MAIRE : Nous avons abordé toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.
Je n'ai pas reçu de questions diverses. Il n'y en a pas qui ont muri depuis cette nuit ?

Je souhaite faire le point sur 2 dossiers :

Un dossier qui a fait l'actualité, c'est celui des réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants, chacun a sa propre dénomination qui traduit la richesse du vocabulaire français. Il m'a semblé dans un premier temps, suite aux échanges que j'avais pu avoir avec un certain nombre d'entre vous et des quincocéens et quincocéennes, que la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ne pouvait pas être absente de ce débat. Les villes voisines s'étaient positionnées, j'avais donc été amené à vous écrire pour avoir vos premières réactions et je remercie ceux qui se sont manifestés par écrit ou oralement, cela permet à chaque fois de poser les choses, de positionner le dossier et de pouvoir réfléchir. Il n'y avait pas de caractère d'urgence mais il y avait un samedi matin à PARIS une réunion au Ministère de l'Intérieur. Comme je l'avais dit à la plupart d'entre vous, je n'y suis pas allé spécialement, j'étais à PARIS pour un mariage, c'était donc facile de recueillir un certain nombre d'informations et de récupérer un certain nombre de documents et de connaître le ressenti. Ce que l'on peut dire c'est que dans un premier temps on a été dans une phase d'émotion, que chacun a perçu et aujourd'hui on est plutôt dans une étape de raison. On a pu échanger, et ce furent de beaux échanges lundi soir pour ceux qui ont pu être présents, chacun a pu exprimer son ressenti par rapport à ce dossier, l'objectif étant effectivement de positionner la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Il se trouve que parallèlement, en tant que Conseiller Départemental, j'ai été amené à rencontrer les agents de l'Agence Technique, et nous avons travaillé dans la même semaine sur ce qu'on appelle l'état des lieux de l'intervention du pôle social de la Maison du Département de SAINT BRIEUC sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Goëlo, qui est donc un rapport 2014. Ce qui fait qu'aujourd'hui on est aussi interpellé par les problèmes sociaux de nos concitoyens et concitoyennes de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et du Sud Goëlo. Ce rapport, destiné pour l'instant au Conseil Départemental et au pôle social, montre bien qu'un certain nombre de nos citoyens et concitoyennes, de notre Ville et du Sud Goëlo, sont en difficultés. Les 2 dossiers sortent en même temps et je serai amené à faire des propositions à la Communauté de Communes, dans le cadre du projet de territoire. Un projet de territoire souvent c'est une inscription de projets structurants et de bâtiments. On parle beaucoup de bâtiments, de constructions mais n'oublions pas que le projet de territoire comporte aussi un volet social, un peu oublié, dans lequel le Département va pouvoir nous accompagner. Ne nous précipitons pas, accueillir une ou deux familles dans notre ville ce n'est pas que de l'hôtellerie, c'est un accompagnement, sommes-nous formés à cela ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Nous devons être accompagnés par l'Etat, par les associations, par les travailleurs sociaux et par le CADA, le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

En conclusion, la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ne peut pas se porter candidate définitivement à l'accueil puisque toutes les conditions ne sont pas réunies. Un certain nombre d'initiatives sont prises par des associations, par des Quinocéens, par la paroisse et il est important que les élus qui le souhaitent s'engagent de façon à examiner quelles seraient les conditions d'accueil. Cela n'a de sens que si c'est intégré dans un bilan social complet. Un projet social qui doit intégrer à la fois les demandeurs d'asile mais aussi nos concitoyens. Voilà la proposition que je ferai lundi à la Communauté de Communes c'est-à-dire que je demanderai à ce que la Communauté de Communes travaille sur un projet social incluant nos concitoyens et que l'accueil éventuel de familles ne soit qu'un des éléments et se réalise avec les mêmes droits.

Mme QUERE : je suis très favorable à la proposition d'englober les problèmes sociaux de nos territoires. Donc un grand oui mais n'oublions jamais que les personnes que nous allons peut-être accueillir dans notre commune fuient autre chose que des problèmes sociaux, dans bien des cas, elles fuient la guerre et la mort. Il y a donc un caractère d'urgence, gardons-le en tête. Cependant il est tout à fait judicieux de saisir cette opportunité pour mettre en place un plan global.

M. LE MAIRE : Il est évident que mon intervention est une synthèse des différents rencontres que nous avons eues, des écrits des conseillers municipaux, des adjoints, des échanges intenses lors de la séance plénière, qui ont donné beaucoup de sens à notre sens politique. On parlait tout à l'heure de comportements, nous avons eu des comportements responsables, et aujourd'hui nous considérons que tous les éléments ne sont pas réunis pour pouvoir accueillir sereinement et dignement une famille. Nous souhaitons l'intégrer dans un bilan social et quand tous les paramètres seront positifs ce sera avec beaucoup de prudence et j'allais dire d'humanité que nous serons en capacité d'accueillir. C'est aujourd'hui la position officielle de la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Le deuxième point concerne un document que vous avez reçu : la Loi NOTRe.

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République a été adoptée le 16 juillet. Actuellement SAINT-QUAY-PORTRIEUX fait partie d'une communauté de Communes qui s'appelle le Sud Goëlo et vous savez que le seuil est de 15 000 habitants, ce qui fait que si on n'a pas 15 000 habitants, on a l'obligation de se rapprocher même de fusionner avec d'autres EPCI voisins.

Pour information, le Sud Goëlo c'est 14 730 habitants. Ce qui veut dire que nous ne sommes pas loins du seuil. Il n'empêche qu'aujourd'hui l'échéance est proche. Tout simplement parce qu'il y a eu une première réunion qui avait lieu le 10 septembre avec ce qu'on appelle la CDCI où le Préfet a réuni les Présidents d'EPCI et les représentants du Conseil Départemental pour écouter et cadrer cette Loi NOTRe. D'ailleurs le document vous a été transmis et vous avez reçu la présentation.

Il n'empêche qu'aujourd'hui l'échéance est proche puisque c'est le 13 octobre 2015 que sera présenté à la CDCI qui est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le projet tel que le Préfet l'entend. Donc le 13 octobre 2015, puis le 15 octobre 2015 le projet sera transmis au Conseils Municipaux, aux Conseils Communautaires et Comités Syndicaux concernés. La date limite de consultation des élus est le 15 décembre 2015, ce qui signifie que nous devons avoir un conseil municipal spécifique pour nous amener à nous déterminer.

Aujourd'hui, il y a eu un certain nombre d'annonces où on a pu lire que la Communauté de Communes du Sud Goëlo serait favorable à un rapprochement avec LANVOLLON-PLOUHA et LEFF Communauté. Là aussi je serai amené à m'exprimer lundi au conseil communautaire, et j'ai employé le mot "inertie", je voudrais juste rappeler que les réunions se sont tenues fin 2014. Une première réunion avait réuni les bureaux des EPCI ainsi que les maires et il y a eu une deuxième réunion en novembre avec l'agglomération briochine. Ensuite il n'y a pas eu de réunion. Peut-être une rencontre entre les Présidents des EPCI mais il n'y a pas eu de rencontre.

Sur mon interpellation, lundi au bureau du Sud Goëlo, j'ai demandé que soient réunis les différents bureaux de la Communauté de communes de LANVOLLON-PLOUHA, de LEFF Communauté et donc de SUD GOLEO, réunissant non seulement les bureaux mais aussi l'ensemble des Maires. Il y aura donc une réunion le 30 septembre à CHATELAUDREN à l'Echo de la Mode. Ce type de réunions concerne les présidents des EPCI, les bureaux et les Maires.

En ce qui me concerne, là aussi je le redirai lundi, je considère que les conseillers communautaires et les conseillers communaux n'ont pas eu tous les éléments pour se déterminer. Je pense que ce ne sont pas simplement les maires qui doivent se déterminer, il faut avoir effectivement pour pouvoir se déterminer ce que j'appelle des outils.

Un certain nombre d'outils auraient pu être mis en place.

Le premier c'est l'écriture du projet de territoire, il n'est toujours pas écrit pour le Sud Goëlo. Je rappelle qu'on en a besoin pour le contrat de territoire.

Le deuxième projet auquel faisait référence la Chambre Régionale des Comptes c'était une étude faite par le Centre de Gestion avec une rencontre des différents agents territoriaux du Sud Goëlo, des 6 communes, l'objectif était d'obtenir un schéma dit de mutualisation. Nous n'avons pas eu de restitution aujourd'hui de ce document et il n'y a pas de travail, ou alors il y a un vague papier que j'ai vu passer, sur un projet de mutualisation.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Ensuite il y a nécessité aussi pour le territoire et donc le Sud Goëlo de faire un état des lieux. Ce qu'on appelle son bilan, qui aurait dû être remis depuis le mois de juillet. Celui de LANVOLLON-PLOUHA m'a été transmis, il a dû être rédigé en juillet. Ce qui fait qu'aujourd'hui le Sud Goëlo a un retard considérable par rapport à nos partenaires. Pourquoi est-ce que j'insiste ? Ce n'est pas pour créer de la polémique, c'est simplement parce que je pense que la destination du Sud Goëlo n'appartient pas qu'aux Maires et encore moins aux Présidents des EPCI, mais c'est bien les conseillers communaux et communautaires, qui sont forcément communaux, qui devraient avoir tous les outils pour se déterminer, pour pouvoir prendre la bonne décision. Or nous n'avons pas ces outils, donc il est nécessaire et je le redirai lundi que ces outils soient mis en place de façon très rapide pour que chacun d'entre vous puisse se déterminer.

Est-ce que le Sud Goëlo doit se fusionner ou pas avec LANVOLLON-PLOUHA et LEFF Communauté et quel projet commun pourrions-nous écrire ensemble. Je pense qu'il n'est pas trop tard mais il n'empêche qu'aujourd'hui je maintiens, je considère que les élus du Sud Goëlo n'ont pas tous les outils nécessaires pour prendre une décision sereinement. Je vous rappelle que l'échéance c'est 13 octobre, 15 octobre, 15 décembre.

C'est une position "politique".

Mme QUERE : A la position politique je dirais que la réponse est un peu technique, je pense à tous ces travaux en tant que déléguée communautaire. En tout cas j'ai été informée que les travaux avaient démarré, que nous avons été réunis etc. Donc je suppose que c'est en cours. Les échéances sont très courtes c'est vrai alors croisons les doigts pour que tout sorte au bon moment. Cela va être difficile de se concerter derrière c'est certain mais...

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas au conseil communautaire, le débat aura lieu lundi. Ma crainte c'est que les outils ne sortent pas du fait qu'il y aura une imposition de fusion de communautés de communes et qu'on dise on verra après, on réécrira les projets.

Je pense qu'au contraire c'étaient des outils indispensables, avoir à la fois l'état des lieux par le Centre de Gestion, la mutualisation éventuellement entre les 6 communes qui d'ailleurs pouvait être aussi un outil pour discuter d'éventuelles communes nouvelles. On a vu dans la presse des déclarations déplacées mais aujourd'hui ce n'est pas cela le problème, comment les conseillers communaux peuvent-ils se déterminer pour savoir si le Sud Goëlo doit aller avec LANVOLLON-PLOUHA et LEFF Communauté s'ils n'ont pas d'outils ? De même demain, je vous l'ai dit c'est un autre chantier, le projet des communes nouvelles, en dehors de l'incitation financière qui d'ailleurs n'est que pour 3 ans, il ne faut pas l'oublier, permettrait d'avoir sereinement des éléments pour discuter avec nos collègues. Pourquoi est ce qu'on ne fusionnerait pas éventuellement SAINT QUAY avec ETABLES ou TREVENEUC puisqu'on a des limites. Il faut que chaque conseil ait à sa disposition les éléments pour pouvoir se déterminer et travailler. Je considère que le travail n'a pas été fait et que nous ne disposons pas d'éléments objectifs pour proposer à nos conseils municipaux des outils pour prendre les bonnes décisions.

Mme QUERE : concernant la position de Monsieur le Préfet au sujet de la CDCI, au sein de la CDCI, c'est vrai qu'il a un avis d'opportunité sur cette affaire. Et cela pose la question de l'indépendance des collectivités par rapport aux projets qu'elles ont pour leur avenir. Cet avis d'opportunité du Préfet peut aller dans le sens d'un mariage d'amour mais peut aller aussi dans le sens d'un mariage de raison qui ne correspondrait pas à ce que nous souhaitons. Donc là il y a énormément de questions qui se posent y compris sur... moi je me vois mal marier nos territoires ou annexer même nos territoires à d'autres territoires voisins. Je suis de toute façon favorable au mariage d'amour. Maintenant c'est vrai que la position du Préfet est quand même extrêmement dangereuse dans ce cadre là.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas dans les mariages ni dans l'affectif, je suis plutôt dans l'objectif. C'est-à-dire que je ne vois pas pourquoi des maires ou des Présidents d'EPCI feraient des déclarations sans que tous les élus communaux qui ont été élus par le suffrage universel aient les éléments pour se déterminer sereinement. Effectivement la grande problématique, chacun l'a compris et hier soir j'étais à GUINGAMP où j'ai rencontré le nouveau sous Préfet et le Maire de GUINGAMP, c'est l'avenir de GUINGAMP. Effectivement le Sud Goëlo chacun l'a compris est l'interface de deux Pays, le Pays de SAINT BRIEUC et le Pays de GUINGAMP. Il ne faudrait donc pas qu'il y ait une difficulté pour le Sud Goëlo si on n'a pas comme je l'ai dit des éléments objectifs pour démontrer le bien fondé d'éventuels rapprochements avec d'autres EPCI. Donc lundi je le redirai, ce sera sûrement demain dans la presse mais je redéterminerai, les outils ne doivent pas être mis en sourdine certainement pas, doivent être donnés de façon objective à l'ensemble des conseillers municipaux pour que chacun puisse se déterminer et voir avec qui on peut éventuellement se fusionner pour ensuite faire une explication, ce qui n'est pas simple, à nos populations éventuellement quelles sont les incidences sur les agents territoriaux. Le problème ce n'est pas de savoir combien il y aura de conseillers communautaires ou s'il y aura des maires ou des maires adjoints délégués etc... ce n'est pas cela la question, il ne faut pas mélanger, mais effectivement c'est bien un projet de territoire et un projet qui peut être sur la base économique, culturelle etc... mais aujourd'hui je pense qu'il faudra que j'insiste lundi pour bien dire il ne faut pas mettre en sourdine ces outils qui seront nécessaires, quelle que soit la réforme, pour que chacun d'entre vous prenne sereinement et objectivement sa décision.

Mme QUERE : Je parle de mariage d'amour, je parle en fait beaucoup plus objectivement qu'on le pense parce que je parle d'un mariage de projets. Quels projets doit-on construire ensemble, on est bien donc d'accord là-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

M. BREZELLEC : Je ne suis plus à la Communauté de communes mais je crains qu'il soit déjà trop tard, il faut tout examiner, il y aura forcément des répercussions fiscales auxquelles nos concitoyens seront forcément sensibles. Et puis nous partageons un certain nombre d'outils. Des investissements, des emprunts, qui prendra en charge la suite ? Les conditions risquent d'être différentes dans les territoires voisins et ce n'est pas en un mois qu'on peut régler ce problème. Il faut vraiment tout regarder, réaliser une étude exhaustive et je ne pense pas que nous soyons en capacité de le faire, même en 3 mois.

M. LE MAIRE : L'étude financière et d'impact, menée par le Sud Goëlo sera proposé lundi en conseil communautaire. J'ai proposé qu'elle ne soit pas menée que par le Sud Goëlo mais par les deux autres Communautés de communes et accessoirement les frais sont partagés. Il n'empêche que depuis le mois d'avril nous sommes quand même en retard. Nous sommes très en retard dans nos positionnements par rapport à LANVOLLON-PLOUHA et LEFF Communauté, à la fois dans l'écriture du projet de territoire, à la fois dans l'état des lieux pour que vous ayez, des outils pour pouvoir discuter sereinement. Nous n'allons pas tout boucler, j'insisterai donc pour que ces outils soient développés et au moins mis à disposition très rapidement à l'ensemble des conseils municipaux. Ces fusions ne vont pas se régler sur un coin de table. Ni entre soi. En tout cas, en tant que Maire, je ne l'accepterai pas, on ne fait pas cela entre soi. Or aujourd'hui on est un peu entre soi et je ne suis donc pas d'accord, je l'ai dit et je le redirai.

Nous avons épuisé les questions diverses.

J'invite les conseillers municipaux qui souhaiteraient s'investir sur le dossier "réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants" à prendre rendez-vous avec moi afin que nous puissions examiner ensemble comment avancer dans ce dossier et voir si nous remplissons tous les critères permettant de répondre favorablement ou négativement à ce dossier.

Merci.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 05
